

ACTUALITÉS

"Un système de formation plus fin qui responsabilise les acteurs"



INTERVIEW

Publié le : 22.01.2015 - Modifié le : 20.02.2018

Alexis Hluszko, Président du Garf* et chef de la mission Accompagnement des organisations de l'ONF (Office national des forêts)

En quoi la nouvelle réforme va-t-elle permettre de réinventer le métier de Responsable formation ?

Alexis Hluszko. C'est plus une réforme de la gestion des compétences qui se met en place qu'une réforme de la formation professionnelle stricto sensu. Le responsable de formation (RF) devient un responsable de la formation et des compétences (RFC) qui intervient de plus en plus au sein d'une organisation apprenante, surtout dans les grandes entreprises. La formation est progressivement considérée comme un investissement et non plus comme une charge et une dépense obligatoire. Ce que la plupart des DRH et RFC avaient déjà compris avec la crise de 2008-2009. Des budgets plus contraints les ont conduits à mieux travailler leurs achats de formation.

La réforme de 2014 s'inscrit dans ce mouvement d'optimisation des dépenses. Tous le monde doit se mobiliser pour investir dans le développement des compétences et poursuivre les démarches de conduite du changement : le premier cercle, c'est-à-dire, les acteurs de l'entreprise (DRH, RFC, les juristes en droit social et relations du travail, les salariés) et le deuxième cercle : les Opcas, les organismes de formation, les Régions, les prestataires du conseil en évolution professionnelle (CEP).

Ne faut-il pas redouter la fin du 0,9% ?

A.H. C'est un changement de paradigme complet. On sort d'une obligation de dépenser pour s'engager dans un système plus fin qui responsabilise les différents acteurs. Je suis confiant. Les organisations ont gagné en maturité au cours de ces dernières années et ne devraient pas réduire leurs budgets. Pour preuve : les entreprises sont actuellement au-delà de l'obligation minimale de 1,6% de la masse salariale et engagent des dépenses au bénéfice de la formation et du développement des compétences qui ne relevaient pas uniquement du cadre de la déclaration 2483.

Les Ressources humaines vont-elles être davantage impliquées dans la gestion de la formation des collaborateurs ?

A.H. Cette réforme entraîne un décloisonnement des compétences. Les Ressources humaines, le management et les métiers vont en effet être davantage impliqués dans la formation des collaborateurs. La fonction de RFC, ensemble du dispositif, gagne en densité. Il s'agit désormais d'investir dans le capital humain et d'évaluer les effets individuels du bénéfice des formations et des actions RH, et non plus de rendre compte du seul effort global de formation de l'entreprise au travers de la 2483. Avec le concours des acteurs de la formation, les services RH devront aussi mobiliser le management dans ce nouveau schéma puisque les entretiens professionnels, qui logiquement seront assurés par la chaîne managériale, sont désormais obligatoires tous les deux ans avec une évaluation globale tous les six ans.

La politique d'achat des formations va-t-elle changer ?

A.H. L'argent de la formation va devenir plus rare et plus cher. Il va falloir rationaliser les dépenses. On observe d'ores et déjà une tendance lourde qui consiste à accorder une place plus importante aux formations internes. Nous aurons toujours besoin des organismes de formation mais moins pour leur acheter de grandes vagues de déploiement que pour leur acheter de l'ingénierie de projet, de l'expertise de la montée en compétences et de l'ingénierie pour nos formateurs internes et responsables métiers. L'époque du « formateur répétiteur » est derrière nous. L'heure est à l'ingénieur de formation qui favorise la mise en œuvre et le fonctionnement d'une « organisation apprenante » et mobilise l'ensemble des ressources de l'entreprise au bénéfice des compétences des salariés.

*Le Groupement des Acteurs et Responsables de Formation (GARF), créé en 1954, est l'association de référence des

professionnels de la formation et du développement des compétences.

Fort de 800 adhérents représentant tous les secteurs d'activités sur le territoire national, le GARF est un intervenant majeur dans les réflexions et la mise en œuvre des politiques et outils de la formation dans les entreprises et au sein des opérateurs parapublics.

Il publie 4 études thématiques par an, organise des colloques nationaux et thématiques et accompagne ses membres dans les échanges de pratiques via 30 groupes régionaux. Il travaille avec les pouvoirs publics et l'ensemble des associations partenaires (ANDRH, ANACT, AFREF, Centre info, FFP...) dans l'analyse et l'observation des politiques et outils de la formation et des compétences. www.garf.asso.fr

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

www.opcalia.com